

Partenariat Etat-Collectivités

décembre 10, 2017 Senat_2017_2018

Le Premier Ministre a rédigé une circulaire visant à préciser la méthode de la conférence nationale des territoires :

Ci-dessous les premiers éléments et le lien vous permettant de lire l'ensemble de la circulaire.

» Installée le 17 juillet dernier, la Conférence nationale des territoires (CNT), que je préside, a vocation à se réunir tous les six mois et à associer l'ensemble des acteurs concernés : membres du Gouvernement, représentants des collectivités territoriales, du Parlement et des organismes nationaux compétents à l'égard des collectivités territoriales (Comité des finances locales, Conseil national d'évaluation des normes et Conseil supérieur de la fonction publique territoriale).

La création de la CNT obéit à un principe simple: faire en sorte qu'aucune décision concernant les collectivités territoriales ne soit prise sans que ces dernières aient été préalablement consultées.

Vous trouverez, en annexe de la présente circulaire, l'accord de méthode conclu avec les associations représentatives d'élus à l'issue de la première séance de la CNT. Ce document formalise les engagements que le Gouvernement a pris à l'égard des collectivités territoriales et dont je vous demande de veiller personnellement à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre par vos ministères.

Les travaux de la CNT s'organisent autour de plusieurs chantiers:

-le chantier institutionnel, relatif aux structures et compétences dévolues aux collectivités territoriales, dont l'objectif est de conforter les initiatives locales et les marges de manœuvre des collectivités territoriales dans leurs champs de compétences décentralisées ;

– le chantier financier dont l'objectif est de construire un pacte financier renouvelé entre l'Etat et les collectivités territoriales ;

– le chantier de la cohésion des territoires qui inclut la lutte contre les fractures territoriales, dans le but de nourrir par des mesures concrètes et ambitieuses un développement équilibré de nos territoires, et leur transformation écologique et numérique.

- Les travaux de la CNT de juillet ont permis de dégager autour de ces grands chantiers une série d'actions qui nourrissent la feuille de route et donnent lieu à des travaux intermédiaires conduits par les ministres et leurs administrations.

La méthode de la CNT repose sur trois principes. (...) »

Lire la suite sur http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/11/cir_42744.pdf